



VILLEFRANCHE Infos

Bulletin
Municipal
mai 2021

N°4

« Hissons notre ville au niveau d'une cité patrimoniale »



Sommaire

Action Cœur
de Ville fédère
les partenariats

La commune investit
500 000 € pour la voirie
en 2021

Des référents
de quartier à l'écoute
des citoyens

MAIRIE DE VILLEFRANCHE

Promenade du Guiraudet
12200 Villefranche-de-Rouergue
Tél. 05 65 65 16 20
Site internet :
<http://www.villefranchederouergue.fr/>
Page Facebook :
Commune de Villefranche-de-Rouergue
Dialoguez avec vos élus :
téléchargez l'application PopVox sur votre smartphone ou votre PC sur popvox.fr

L'HÔTEL DE VILLE

(services administratifs et services techniques)
ouverts au public :
le lundi de 8h à 12h et de 13h30 à 17h30
du mardi au vendredi de 8h15 à 12h
et de 13h30 à 17h30.

LES SERVICES MUNICIPAUX À VOTRE ÉCOUTE

Accueil général et État Civil : 05 65 65 16 20
Secrétariat des élus : 05 65 65 16 30
CCAS : 05 65 65 16 41
Tranquillité publique : 05 65 65 16 46
Services techniques : voirie, éclairage public, propreté... : 05 65 65 22 54
Urbanisme, habitat, permis de construire, Déclarations de travaux : 05 65 65 22 62
Scolarité : 05 65 65 22 52
Sport, culture : 05 65 65 16 36
Réglementation, déménagements : 05 65 65 16 44
Marchés : 05 65 45 21 28
Médiathèque : 05 65 45 59 45
Maison de la Petite Enfance – Pôle multi-accueil : 05 65 45 61 46
Relais d'assistantes maternelles : 05 65 45 60 14
Urgence service de l'eau 24/24h : 05 65 65 22 54

CAMPAGNE DE VACCINATION AU CENTRE DE TREIZE-PIERRES

Le centre de vaccination de la salle des fêtes de Treize-Pierres mis en place par le Pôle de santé du Villefranchois, en partenariat avec le centre Hospitalier, l'Agence Régionale de Santé et la Commune de Villefranche et son équipe santé pilotée par le docteur Pascale Combes-Cayla, fonctionne à plein régime depuis des semaines.

Il est rappelé que la prise de rendez-vous est obligatoire sur la plateforme en ligne doctolib <https://www.doctolib.fr/.../centre-de-vaccination-covid...> ou par téléphone au 08 09 54 19 19.

Supprimer les eaux stagnantes pour lutter contre le moustique-tigre

Le moustique-tigre, en plein essor à Villefranche, est un véritable fléau.

Il pond ses œufs dans les eaux stagnantes. Son rayon d'action est de 150 à 200 mètres seulement, ce qui veut dire que si vous en êtes victime, c'est qu'il vient de chez vous ou de chez vos voisins.

Faites la chasse aux eaux stagnantes (assiettes de pots de fleurs, arrosoirs, fûts de récupération des eaux de pluie, gouttières obstruées, vieux pneus, piscines non entretenues, etc) et encouragez votre entourage à faire de même.



PORTAGE DE REPAS À DOMICILE

Le portage de repas, pour le maintien des personnes à domicile

Le CCAS de Villefranche-de-Rouergue propose un service de portage de repas à domicile.

Bien plus que des repas de qualité et équilibrés, ce service apporte du lien social, une valeur à laquelle la Collectivité est particulièrement attachée.

Le personnel qui assure ce service prend le temps d'échanger, de prendre des nouvelles du bénéficiaire, d'apporter du réconfort.

Qui peut bénéficier de ce service ?

Les personnes âgées de Villefranche ;

Les personnes en situation de handicap ;

Les Villefranchois ayant besoin d'un soutien temporaire : femme enceinte

personne en sortie d'hospitalisation...

Inscription sans durée d'engagement auprès des agents du CCAS.

Rens. au 05 65 65 16 41



Bulletin d'information édité par la commune de Villefranche-de-Rouergue (12),
Directeur de la publication : Jean-Sébastien Orcibal,
Création-Conception-Rédaction : l'Agence JPC,
Maquette : Mat et Brillant,
Impression : Grapho 12,
Crédits photos : l'Agence JPC, Sébastien Julien, Stéphane Despeyroux, Frédéric Pourcel,
Delphine Trébosc,
Remerciements à Serge Gayral pour la traduction de la chronique occitane et à
Dorian Cayla pour le logo,
Dépôt légal en cours.

ÉDITORIAL

« Hissons notre ville au niveau d'une cité patrimoniale »



L'équipe « Osons pour Villefranche » travaille dans le but d'améliorer le cadre de vie de chacune et chacun des Villefranchois.

Durant cette première année d'exercice, les fondations de notre stratégie globale d'aménagement du territoire ont été établies en intégrant notre programme municipal. Les grands projets municipaux sont en cours de lancement. Bien sûr, ils demandent du temps pour être livrés car, bien souvent, une phase d'achat, puis de travaux sont nécessaires. Nos équipes d'agents municipaux ont amorcé le long travail de finalisation. Le temps, maintenant dégagé, doit permettre aux élus de s'investir au plus près des quartiers et des hameaux de l'ensemble de la commune.

« Un travail d'entretien important a été entrepris. Il consiste à combattre les tags, à supprimer ce qui est délaissé ou obsolète, à harmoniser les éléments de nos espaces urbains dans un souci esthétique et patrimonial. »

Dans l'immédiat, dans l'approche de la première vraie saison touristique que va devoir organiser notre équipe municipale, nous menons un « grand nettoyage » de la bastide afin de remettre Villefranche-de-Rouergue au niveau où on l'attend. Un travail d'entretien important a été entrepris.

Ce travail a été prioritairement dirigé vers les aires de jeux de nos enfants. Dans le même esprit, les jardins de l'hôtel-de-ville rénovés redeviennent un « poumon vert » dont peuvent profiter les familles.

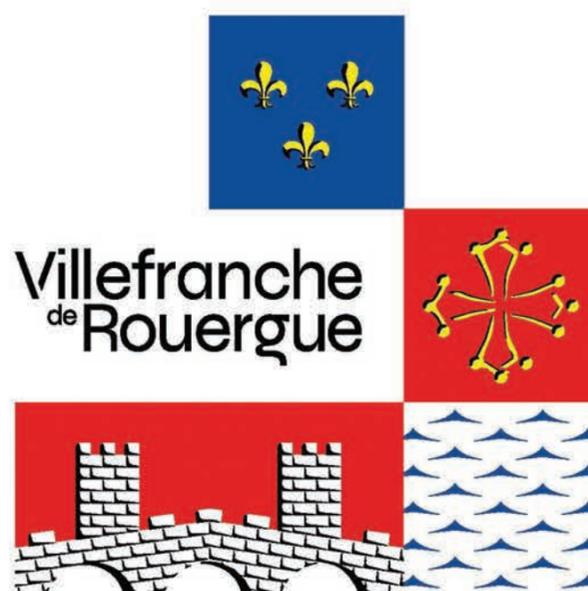
Le respect de nos aïeux tombés pour la France et l'exigence esthétique que nous souhaitons pour l'avenir nous ont amené à rénover, rapidement, le monument aux morts de 1870.

Les efforts se concentrent aussi sur la chapelle des Pénitents Noirs avec une extension de la surface visitable. Des opérations sont prévues au sein de la place de la Fontaine avec la suppression des gros blocs de béton. Le traitement de la façade du musée doit conforter la beauté des lieux.

Enfin, je souhaite que les festivités de la Saint-Jean marquent le lancement de la saison touristique. Dans ce but, la Ville ouvrira les animations en procédant à un tir au canon. Celui-ci provient des réserves de notre musée Urbain Cabrol ; nous avons pris soin de le faire rénover. Les marchés nocturnes des producteurs programmés, dorénavant, chaque dimanche soir de juillet et août débiteront avec notre fête votive.

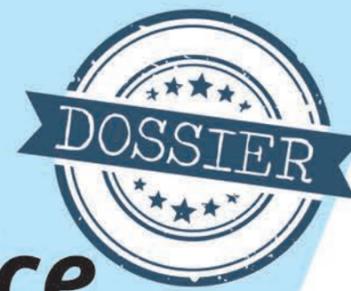
En vous souhaitant un bon été, je tiens à saluer vivement nos associations villefranchoises qui ont eu à cœur de s'investir pour vous apporter de nombreuses animations de qualité.

Jean-Sébastien Orcibal
Maire de Villefranche-de-Rouergue



ACTION CŒUR DE VILLE

« Une nouvelle pierre à l'édifice de la reconquête de la bastide »



La Préfète, les élus et les partenaires dans la bastide

Comme 222 autres villes, Villefranche a intégré fin 2018 la liste des bénéficiaires du programme « Action Cœur de Ville » impulsé par l'État. Son objectif étant de redynamiser les centres-villes en souffrance grâce à la mise en place de nouveaux partenariats et à une action coordonnée de tous les acteurs.

Le 13 octobre 2018 était paraphée par le ministre Jacques Mézard, une convention-cadre entre la commune de Villefranche, la communauté de communes et l'État, sans oublier l'ensemble des partenaires. Durant les 18 premiers mois, le programme imposait de passer de la phase d'initialisation à celle de déploiement des actions. Ce qui a permis de dégager les enjeux majeurs, tout en confortant le diagnostic et en élaborant une stratégie de revitalisation du centre-ville, mais aussi du territoire intercommunal. Dans cet esprit, des bureaux d'études planchent sur le réaménagement de différents espaces publics et sur la future Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat et de Renouvellement Urbain (OPAH-RU).

Comme elle s'y était engagée dans son programme municipal, la nouvelle équipe élue en mars 2020 a mis en avant ses choix stratégiques : attirer des flux et de nouvelles activités en réintroduisant des services publics en centre-ville, aérer la bastide afin d'améliorer le cadre de vie et la rendre plus attractive en termes d'habitat, de commerces, d'espaces publics et de tourisme, améliorer le vivre-ensemble, la sécurité et la tranquillité publique, désenclaver la bastide en la reliant plus encore au tour de ville et à son territoire. Le déploiement des actions entre donc dans sa phase concrète sur fond d'une intervention conjointe sur l'habitat, les commerces, les espaces, les services, et les équipements publics, la trame urbaine et les transports-mobilités.

« Nous sommes sur une approche globale et dans une poli-

tique du faire, et quand on s'engage de la sorte, il y a un coût que nous assumons pleinement. Mais il y a aussi des aides possibles de nos partenaires dans le cadre des politiques contractuelles (Contrats Action Cœur de Ville, Quartiers prioritaires de la Politique de la Ville) ... », défend Jean-Michel Bouyssié adjoint au maire en charge de la Politique de la ville. Ainsi rappelle-t-il que parmi les premières actions concrètes se trouvent les acquisitions foncières rue Camille Roques (pour implanter le Poste de Police Municipale), de la CPAM (afin de réaménager la place Lescure et de favoriser la liaison entre les allées Aristide Briand et la Bastide), ainsi que les immeubles formant l'îlot Pinto (entre la halle et la rue Belle-Isle) dans le but d'y implanter, notamment, le service municipal éducation-jeunesse. Sans oublier rive gauche l'ancien bâtiment Enedis afin d'élargir l'offre de stationnement et de créer un parcours ludique vers le centre ville en liaison avec l'aménagement de la place de la République, le moulin de la Conque à proximité de la place Fontanges pour un usage associatif mais aussi en intégrant la retenue d'eau du moulin dans un projet de végétalisation et d'aménagement de la place Fontanges qui est à ce jour une entrée de ville délaissée.

Et bien d'autres réalisations. L'îlot de la rue des Bannes dont l'aménagement avec terrasses et jardins est en cour de finalisation par les bureaux d'études et dont la concrétisation verra le jour en fin d'année 2021. Des acquisitions également de parcelles vides rue Prestat où les aménagements vont se réaliser en 2021. De plus, la commune a mandaté l'EPF pour faire des réserves foncières comme l'immeuble rue Prestat (ancienne crêperie) « Oui toutes ces acquisitions sont nécessaires à la mise en œuvre de notre projet municipal » précise Jean-Michel Bouyssié.

L'avenant au programme Action Cœur de Ville signé par la Préfète et les différents partenaires le 2 mars dernier conforte l'engagement municipal. Il permet en outre de délimiter le secteur d'intervention prioritaire par le biais de la procédure d'Opération de Révitalisation du Territoire (ORT). Ce périmètre repose sur le centre ancien de la ville et des secteurs à enjeux comme la place Fontanges, le quai du Temple, la rue Lapeyrade (de la gare à LISI).

Si Action Cœur de Ville est synonyme de nouveaux moyens sur le plan financier et en matière d'ingénierie, il doit permettre de restaurer l'image de la bastide et la confiance d'investisseurs et de porteurs de projets.



Un guichet unique de l'habitat et des projets urbains

« Notre objectif, insiste Jean-Michel Bouyssié, est de permettre à tout porteur de projet de bénéficier de l'ensemble des informations d'un seul coup. » D'où l'impulsion en cours d'un guichet unique de l'habitat et des projets urbains en centre-ville, depuis début avril. Il s'agit d'une commission technique partenariale de suivi et de conseil ayant pour mission d'examiner les projets d'un point de vue technique, financier, patrimonial, politique aussi, afin qu'ils restent en phase avec la stratégie municipale. Ce qui permettra aux différents demandeurs de bénéficier d'une réponse globale et partagée. Chaque participant faisant remonter en amont les dossiers à traiter. La commune assurant la coordination et le secrétariat du guichet unique. Celui-ci étant composé des services habitat de la commune et d'Ouest Aveyron Communauté, de l'ANAH (service habitat de la DDT Aveyron), de l'UDAP (ABF), du Cabinet Lavigne pour le PSMV, du Conseil départemental de l'Aveyron (pour le PIG 2 019-2 024/OCTEHA), de l'ADIL. Des experts et intervenants extérieurs (Établissement Public Foncier, Développement économique intercommunal, urbanistes...) pouvant être convoqués également.

À noter, pour information que l'avenant, qui vaut convention d'ORT, ouvre droit à un certain nombre d'avantages : accès prioritaire aux aides de l'ANAH, outil de défiscalisation Denormandie, intervention prioritaire d'Action Logement, exemption d'autorisation commerciale pour les projets situés dans l'ORT, la possibilité pour le Préfet du département de suspendre pendant trois ans l'instruction d'un projet d'implantation commerciale hors de ce périmètre.

HABITAT

Objectif le retour des familles !



La ligne de conduite visant à concrétiser les idées reste une constante de vue. Aussi, lorsque Jean-Michel Bouyssié parle de « favoriser la mixité sociale », il sait combien les mots n'ont de valeur que s'ils s'inscrivent dans le concret. C'est en partant du constat que dans la bastide on enregistre 40% de vacance dans des logements locatifs ne priorisant, jusque-là, qu'une population isolée souvent en quête de repères, et peu de familles, que la notion de montée en gamme s'est imposée. Ainsi, le dispositif Action Cœur de Ville permettra de faire bénéficier les propriétaires-bailleurs d'un accompagnement financier de la part d'Action Logement pour des opérations de réhabilitation afin de créer ou de réaménager des logements locatifs en direction des salariés. Cependant, les opérations financées doivent répondre aux orientations politiques du redressement de la ville en proposant des logements T3 ou T4 dans l'optique d'accueillir de nouvelles familles. Le projet ne doit donc pas contenir plus de deux logements de type T1 ou studio. Il est prépondérant qu'il réponde à la valorisation patrimoniale en respectant les éléments architecturaux existants, et en proposant des améliorations d'habitabilité comme la création de terrasses ou de balcons). Tout projet qui ne répondrait pas à deux de ces critères ne serait pas validé par la commune pour l'accompagnement d'Action Logement et de l'ANAH.

À savoir

Le permis de louer, qui permet de contrôler le logement afin qu'il soit conforme à la location, contribue à l'objectif de qualité du logement. Il concerne les logements hors conventionnement de l'ANAH. Il est opérationnel depuis le 1er décembre 2020.

86 dossiers ont été examinés par le service Habitat-Urbanisme de la mairie.

Le permis de végétaliser qui peut permettre d'embellir son devant de porte, sa rue, son quartier pour améliorer le cadre de vie est à l'étude dans le cadre du PSMV.

Pour tous renseignements

Action Logement :

Nadine Roucairol - nadine.roucairol@actionlogement.fr
06 79 85 18 57

Mairie de Villefranche :

Alexandre Laubiès - a.laubies@villefranchederouergue.fr
05 65 65 22 62
ou Karine Pollet-Bardy - k.pollet@villefranchederouergue.fr
05 65 65 16 32



Visite d'un chantier d'aménagement pour du locatif monté en gamme dans la Bastide.

Le chiffre

16 partenaires

Outre la commune, la communauté de communes et l'État, le programme Action Cœur de Ville de Villefranche regroupe l'ANAH, la Caisse des dépôts-Banque des Territoires, Action Logement, Région, Département, Établissement Public Foncier d'Occitanie (EPF), ANCT, Aveyron Habitat, Soliha 12, Polygone, Site & cités remarquables, PETR Centre Ouest Aveyron, Enedis.

La Phrase

« Nous voulons favoriser l'installation de salariés et des familles de salariés dans le centre-ville, d'où l'incitation à restaurer et aménager des logements de type 3 et 4 adaptés au mode de vie d'aujourd'hui »

Jean-Michel Bouyssié,
adjoint au maire
en charge de la Politique de la ville.

PLAN DE SAUVEGARDE ET DE MISE EN VALEUR

Pour une ville patrimoniale habitée et vivante



La richesse patrimoniale de Villefranche n'échappe à personne. Une réalité qui incite la collectivité, associée à Ouest Aveyron Communauté, à mettre en place un Site Patrimonial Remarquable (ancienne appellation secteur sauvegardé) comprenant un Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur (PSMV). Il s'agit, ni plus ni moins que d'un document d'urbanisme prenant comme levier de développement, le patrimoine de la Bastide, dans le but de lui redonner son lustre passé et de lui rendre son attractivité.

Le but est de faire évoluer le bâti et de rendre leur fonctionnalité aux immeubles en cohérence avec aujourd'hui, tout en préservant la singularité urbanistique et la qualité patrimoniale de notre bastide

Débutée en septembre 2018, la procédure doit se terminer début 2022. Elle est menée conjointement par l'état, la commune de Villefranche et la communauté de communes. De plus lorsque le PSMV sera approuvé, il se substituera au document d'urbanisme actuellement en vigueur sur la bastide. Il comportera un rapport de présentation, un règlement et des documents graphiques. De fait, les futurs travaux réalisés dans le périmètre du secteur sauvegardé devront se conformer au règlement et obtenir au pré-

alable l'accord de l'Architecte des Bâtiments de France. Tous les travaux modifiant l'aspect extérieur des immeubles seront soumis à autorisation, mais également certains travaux effectués à l'intérieur, lorsqu'ils ont pour effet de modifier la structure du bâtiment ou la répartition des volumes existants. En cas de projet, la Mairie ou le service Application du Droit des Sols de la Communauté de communes pourront fournir toutes les informations nécessaires.

Le PSMV comporte deux étapes essentielles. La première, qui est actuellement en cours, est une étude fine portant sur chacune des 1074 parcelles de la bastide. Au 2 mai 734 parcelles avaient été visitées, soit 67% du périmètre sauvegardé. Des visites à axer sur les îlots prioritaires nouvellement définis par la municipalité sont à prévoir. Cela permettra de bénéficier d'une nouvelle étude approfondie de la Bastide, au travers de « fiches immeubles » très détaillées, pour effectuer les meilleures prescriptions possibles, mais également pour identifier du patrimoine « intérieur » méconnu qui fait partie intégrante de notre histoire. Ces dernières seront formalisées d'ici 2022 dans un document d'urbanisme qui sera soumis à enquête publique. Le but est de faire évoluer le bâti et de rendre leur fonctionnalité aux immeubles en cohérence avec aujourd'hui, tout en préservant la singularité urbanistique et la qualité patrimoniale de notre bastide.

Grâce à la volonté politique de la municipalité et en étroite collaboration avec l'architecte des bâtiments de France, sera offerte dans le PSMV la possibilité des terrasses en toiture. Travaux qui étaient jusqu'à présent difficile voire impossible d'obtenir.



Une visite pour mesurer les enjeux du périmètre du secteur sauvegardé.

Les six axes du projet

Le Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur repose sur six axes définis : retrouver une bastide habitée, accessible et attractive avec des activités, des services, des logements et des commerces ; conserver et mettre en valeur la trame urbaine et les maisons de Villefranche ; mettre en valeur les espaces publics en lien avec les édifices, les activités et les besoins des habitants afin de tendre vers une vision d'ensemble, un plan d'aménagement et d'embellissement – édifices publics, espaces publics, parcours urbains ; renouveler le lien de la bastide avec l'Aveyron, les quartiers de jardins et les coteaux (trame verte et bleue), les espaces naturels autour de la bastide ; articuler le projet du PSMV avec les enjeux de territoire plus large (lien avec les autres études du schéma directeur, PLUi, PLH, plan Climat, déplacement...) ; revaloriser l'image de la ville auprès de habitants, des professionnels et des touristes. Dans le cadre de la concertation, une visite ouverte au public a été conduite récemment par Jean-Michel Bouyssié, adjoint au maire en charge de la Politique de la Ville et à la Citoyenneté, vice-président délégué à l'Aménagement du territoire et à l'Urbanisme au sein de la Communauté de Communes. Il était accompagné par Alexandra San, architecte du Patrimoine du Cabinet Lavigne, missionné par la DRAC en lien avec les Bâtiments de France.

INTERVIEW « La voirie ne sera pas le parent pauvre du mandat... »

Premier adjoint au maire, en charge aussi de la voirie, Jean-Claude Carrié trace les grandes lignes du programme 2021 et des perspectives avec les autres partenaires que sont la communauté de communes et le conseil départemental.

L'élaboration d'une politique voirie planifiée était l'un des engagements formels du programme de la liste « Osons pour Villefranche ». Dès votre arrivée, durant l'été 2020, les citoyens ont senti cette volonté. Où en êtes-vous aujourd'hui ?

Je l'ai toujours dit, et aujourd'hui je le revendique plus que jamais : la voirie ne doit pas être, et ne sera pas, le parent pauvre de notre mandat. » Malgré un budget contraint dans lequel nous avons dû intégrer, en particulier, les répercussions de la crise Covid-19 et d'autres éléments factuels, pour cette année 2021, la somme de 500 000 €, au seul échelon municipal, a été votée. Cela représente trois fois le budget consenti par nos prédécesseurs. En deux années, dont celle de 2020 qui s'est soldée par un demi-exercice, je pense que nous aurons frappé fort et sans saucissonnage en nous engageant autant que durant tout le mandat précédent. Car les voies en avaient bien besoin. Il suffit de mesurer les remontées du terrain que nous avons de la part de nos concitoyens pour le mesurer.

Concrètement, quels quartiers seront concernés ?

Notre cible porte sur les douze quartiers que nous avons définis en priorisant, de ce mois de juin jusqu'à la fin du mois de septembre, au moins un chantier par quartier. Avec aussi une logique de continuité d'itinéraire. Un exemple pour étayer mes propos : avec Ouest Aveyron Communauté nous avons programmé la réfection d'une grande portion de la voirie du Chemin du Sénéchal, la commune prendra donc la continuité pour aller jusqu'au niveau de la Villa des Pins.

Justement, comment se situent les relations partenariales entre la commune, Ouest Aveyron Communauté et le département ?

Nous savons que le plan quinquennal avec le Conseil départemental pour la voirie départementale est en attente. Nos priorités, sur ce point, porteront sur les avenues Caylet et du Quercy. Et suivant les possibilités qu'offrira ce plan, d'autres aménagements seront à réfléchir avenues Vincent Cibiel, des Gravasses, mais aussi du 8 mai, toujours, cependant en attente de la réfection des réseaux, d'où une certaine expectative. Je pense que sur ce point, aussi, nous devons solliciter les citoyens afin qu'ils fassent remonter leurs priorités en la matière.

Car il doit y avoir un diagnostic rapide sur les voies les plus abîmées. Nous le devons aux Villefranchoises et aux Villefranchois. Mais dans le cas de figure du plan quinquennal, la commune est bien dans un partenariat. Le maître du jeu, et des horloges, c'est le Conseil départemental.



Jean-Claude Carrié ne lâche rien sur la voirie.

Avec Ouest Aveyron Communauté, nous sommes en relation constante afin de travailler main dans la main sur la voirie communautaire.

Ces dernières semaines, il y a eu beaucoup de retour de citoyens pestant contre une tendance à une forte accélération de certains véhicules sur différents axes de la commune. Comment gommer cela ?

A l'évidence, il y a des problèmes de sécurité. Nous l'avons constaté directement, et nous en avons aussi été informés. À ce niveau, nous allons capitaliser sur les comptages, conjoints à des analyses de vitesse que nous avons fait effectuer.

Ainsi sera-t-on, rapidement, en mesure de mettre en place des équipements pour réduire la vitesse.

Des actions sur une vingtaine de voies

Entre la commune de Villefranche et Ouest Aveyron Communauté, les équipes interviendront sur une vingtaine de voies différentes afin d'améliorer leur revêtement.

Ainsi la commune de Villefranche aura en charge des travaux sur les rues Emma Calvé et du docteur Pierre Marre, sur les giratoires Verdun-Fondiès et Croix des Maures, sur les chemins du Causse de Veuzac, du Raix, de la Filature, du Sénéchal, du Teulel, de la Prade, du Claux et de Girou, sur les impasses Arribat et de la Source, ainsi que sur les routes de Combesales et Haute de Peyrugues. Ouest Aveyron Communauté financera ceux sur la voirie communautaire de la rue Roger Cavaignac, des chemins de la Borie Haute, de la Borie des Places, du Roc, du Sénéchal et de la Croix de Polier.



JOHANNA LE MERCIER nouvelle directrice des services techniques

Le cycle d'une collectivité est le même que celui de la vie. Le départ à la retraite du directeur des services techniques Jean-Pierre Olivier a impliqué l'embauche d'un successeur. Ou plutôt d'une directrice, en la personne de Johanna Le Mercier. Arrivée le 1^{er} mai 2021 d'Issy-les-Moulineaux, commune de 70 000 habitants de la région parisienne, où elle occupait les fonctions de directrice des espaces publics, elle reconnaît avoir été attirée par le projet dynamique porté par l'équipe municipale de Villefranche. Originaire du Var, mariée

et mère de deux enfants de 4 et 8 ans, la nouvelle directrice des services techniques arrive nantie d'une expérience acquise au cours des différents postes qu'elle a assumés après l'obtention de son diplôme d'ingénieur à Rennes. Après différents stages, à 24 ans, Johanna Lemercier a débuté son cursus à Plombières-les-Dijon, ville de 15 000 habitants, pour « une prise directe avec une collectivité ». Suivra, après un regroupement familial, un poste à Fontenay-les-Roses (commune des Hauts de Seine de 25 000 habitants) avant un passage au Conseil départemental. « Mais je ne m'y retrouvais pas, car dans les services départementaux, on est trop loin des administrés », tranche-t-elle. Aussi bascula-t-elle vers Issy-les-Moulineaux.

Son arrivée à Villefranche s'inscrit dans sa volonté de vouloir s'engager au plus près des habitants et des agents municipaux. « On sent qu'il y a une marge d'évolution importante, ce qui donne plus encore envie de s'impliquer », analyse la nouvelle directrice des services techniques. À cela s'ajoute un choix de vie offert par le pays Villefranchois correspondant bien à sa petite famille.

TRANQUILLITÉ PUBLIQUE

La Police Municipale en ordre de marche

Engagement majeur du programme de l'équipe municipale, le traitement de la sécurité et du sentiment d'insécurité, via la mise en place d'un vrai service de Police Municipale, s'est concrétisé dès les premiers mois du mandat. Un an après l'élection de Jean-Sébastien Orcibal au poste de maire, consécutive à la mise en place du conseil municipal le 25 mai 2020, la finalisation touche au but. Autour du chef de service Thomas Broc, il a déjà été procédé au recrutement de plusieurs policiers municipaux, ainsi qu'à la confortation de trois postes d'agents de surveillance de la voie publique (ASVP).

« Nous avons eu la chance de recevoir beaucoup de candidatures de toute la France, explique Thomas Broc; alors que d'autres communes ont du mal à trouver des profils adaptés, cela n'a pas été le cas pour nous. » D'ailleurs un seul, de ceux qui ont été retenus, n'avait pas le statut de policier municipal. Il sera opérationnel début juillet après sa formation.

Le champ d'intervention des policiers municipaux porte sur la tranquillité publique, au sens large. Il englobe le traitement des nuisances, des différends sur la voie publique comme familiaux, les contrôles routiers, - « avec beaucoup de travail de pédagogie pour faire comprendre que le code de la route s'applique aussi ici », la sécurisation des commerçants, notamment dans la bastide, la sécurité au sens large via la notion de police de proximité, avec la possibilité d'interventions. « Nous sommes certes beaucoup dans la prévention et le dialogue, mais si cela ne donne rien nous basculons sur la répression », tranche le chef de service. La mission des ASVP se cantonnant, elle, plus dans les contrôles de stationnement, l'entrée et la sortie des écoles, des infractions liées à l'environnement (déchets, dépôts sauvages, divagations d'animaux, déjections...). « Ce ne sont pas des agents de police judiciaire adjoints à l'article 21 du Code de Procédure Pénale, ils ne sont pas armés et n'ont pas les mêmes prérogatives que les policiers municipaux », souligne Thomas Broc.



La police municipale au plus près de la ville.

Même si chacun conserve le champ d'action qui est le sien en toute indépendance, la Police Municipale est directement rattachée au maire, des missions sont menées en synergie avec les services de gendarmerie, notamment autour de la vidéoprotection ou de la mise à disposition sur des domaines d'action spécifiques de policiers municipaux. Le chef de service opinant : « nous pouvons les renforcer si besoin car nous possédons les mêmes moyens de protection et de défense. » Des équipements, également, améliorés et correspondant aux attentes.

Dans l'attente de bénéficier de locaux adaptés, permettant un meilleur accueil du public au sein de la bastide à l'angle de la rue du sergent Bories et de la rue Camille Roques, Thomas Broc appuie : « Dans tous les domaines, la loi est la même pour tous les administrés et doit s'appliquer pour tous de la même manière. »

TIG « Tout le monde doit trouver sa place dans la société »



Joël Rouziès et Florence Serrano

« TIG » ! Derrière ce sigle se cachent des femmes et des hommes qui, après de petits délits entraînant des condamnations légères (6 mois maximum) effectuent des Travaux d'Intérêt Généraux plutôt que de se retrouver à la case prison. En 2018 le taux de récidive après un TIG était de 34 % contre 61 % après une peine de prison ferme. Depuis une dizaine d'années, Joël Rouziès, agent municipal en charge de la propreté de la ville, s'implique dans cette démarche d'accueil sur la base du volontariat en acceptant leur prise en charge et le suivi de l'encadrement. « Le tribunal avait demandé à la commune si elle accepterait de prendre des personnes en TIG, l'idée ne m'a pas déplu et je me suis impliqué », lâche Joël Rouziès. Plutôt isolé, il était le seul engagé dans le processus. Il voit depuis quelques semaines se dessiner un vrai mouvement collectif. Adjointe aux affaires sociales et à la jeunesse, Florence Serrano a pris le taureau par les cornes pour, d'abord, appuyer l'action de Joël Rouziès, avec l'idée d'aller plus de l'avant en fédérant d'autres énergies. L'intéressé ne cache pas sa satisfaction de voir que « la nouvelle équipe s'intéresse au sujet. » Déjà une rencontre a eu lieu entre Florence Serrano, Joël Rouziès et les référents territoriaux TIG du ministère de la justice dans le but d'harmoniser le fonctionnement.

« Le premier rendez-vous a posé le cadre afin de formaliser le protocole d'accueil, à nos yeux aussi, l'engagement et l'accompagnement des élus est important car nous nous sommes aperçus que Joël était bien seul pour assumer cette lourde responsabilité. Je tiens à le remercier pour son implication et sa bienveillance auprès des personnes accueillies », explique Florence Serrano. Désormais lors de chaque nouvelle arrivée (il y en a pour l'instant entre 5 et 10 par an pour des durées allant de 35 à 180 heures), la personne en TIG est accueillie par l'élue et Joël Rouziès qui lui expliquent ses droits et devoirs, quelles seront ses missions. Elle est reçue à la fin pour un bilan qui est transmis aux services de la justice. Sachant que si un rappel à l'ordre s'impose, il est fait. L'idée étant de développer la démarche en l'ouvrant plus aux femmes et aux mineurs. « Il y a tout un travail à mener, insiste l'adjointe, car nous avons constaté que seulement 8% des femmes condamnées à de petites peines ont eu la possibilité de faire un TIG et que la Protection Judiciaire de la Jeunesse (PJJ) était confrontée aux mêmes difficultés pour les mesures de réparations pénales concernant les mineurs. Cette démarche s'inscrit aussi dans la politique de la prévention de la délinquance que nous souhaitons mettre en place et sur laquelle nous travaillons ». D'autres services (éducation-jeunesse, sport, espaces verts, portage des repas...) ont été sondés avec pour objectif d'élargir le champ des possibles. D'ailleurs dès ce mois de septembre, une formation sera proposée aux tuteurs TIG volontaires. Quant à Joël Rouziès, il restera le référent des tuteurs de la commune dont la mission dans ce schéma est bien d'« accompagner pour donner du sens à la peine, réparer, insérer, impliquer la société civile, créer du lien et prévenir de la récidive. »

UNE CAMPAGNE pour lutter contre les incivilités



Depuis fin février, les Villefranchois constatent le déploiement d'une campagne de communication visant à lutter contre les incivilités. Une campagne qui n'est pas passée inaperçue. Trois types d'affiches ont été créés par le service communication de la Mairie (Sébastien Julien, Dorian Cayla) sous l'impulsion des élus du cadre de vie, en collaboration avec le service de la Tranquillité publique. La première concerne les déjections canines, la seconde les déchets jetés au sol et la dernière les chiens lâchés. Le ton se veut humoristique, tout en étant ferme. Le but est d'attirer l'attention pour provoquer une prise de conscience. Désormais, la règle du jeu est claire, le montant de l'amende est affiché et les contrevenants ne pourront pas dire qu'ils ne savaient pas. Le Maire a demandé la verbalisation systématique des contrevenants : c'est la mise en œuvre de la promesse de campagne « tolérance zéro » sur les incivilités du quotidien.

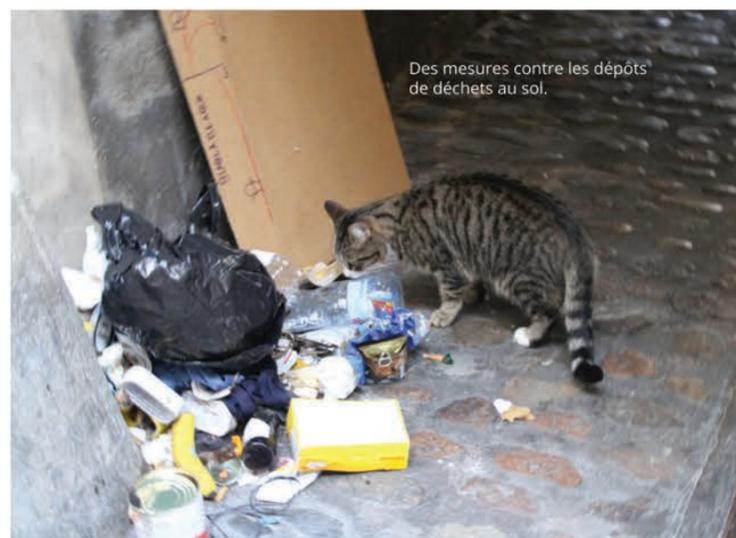
Une politique à la fois préventive et répressive qui peut enfin devenir réalité, puisque les effectifs de la police municipale ont été récemment doublés.

Bien sûr, cette campagne de communication a vocation à durer dans le temps. Plus d'informations : Police Municipale ou sur l'application Pop Vox.

POUBELLES : la chasse est ouverte !

La mairie va accentuer la traque aux poubelles déposées au sol en bastide, en particulier les week-ends, ce qui accentue l'image négative de la bastide. D'abord, cela va passer par de la prévention, mais aussi avec l'installation de panneaux répressifs mobiles, l'utilisation accentuée de la vidéo-protection, et à venir des tournées des agents de police municipale et d'agents municipaux assermentés en civile...

Rappelons qu'il est strictement interdit de déposer des déchets au sol (amende de 135 €). Tous les sacs doivent être déposés dans les containers adaptés et les encombrants à la déchetterie. Lorsque cela est impossible, il est demandé d'appeler les services de la Communauté de communes pour prévoir un enlèvement à la demande.



Le projet de fourrière et refuge SPA validé



La rencontre entre le président national de la Société Protectrice des Animaux (SPA) Jacques-Charles Fombonne et les élus, programmée le jeudi 4 février dernier, s'est révélée très positive et prometteuse.

En effet, lors de cette rencontre, la SPA a validé le principe de l'implantation d'une fourrière et d'un refuge pour animaux sur le site villefranchois de la Madeleine (anciens Haras). Le futur refuge devra être conçu selon le nouveau concept SPA, avec une partie des chiens hébergés en plein air sur des espaces verts auxquels seront adossés abris et niches chauffantes, ce qui permettra aussi des économies en terme d'investissements.

Pour des raisons d'efficacité, les deux parties fourrière et refuge devront entrer en fonctionnement en même temps. De ce fait, la mise en route du projet est prévue pour l'année 2022. D'autre part, les communes d'Ouest Aveyron Communauté (OAC) pourront rejoindre le service fourrière au cas par cas, en contactant directement la SPA. Pour la partie refuge, le président d'OAC, Michel Delpech, est ouvert à une participation aux travaux d'investissement à travers un fonds de concours.

Les travaux devraient donc se dérouler, après le montage du dossier et les demandes d'autorisation, de mars à août 2022 avec une ouverture programmée pour septembre 2022.

DÉMOCRATIE PARTICIPATIVE

Des référents pour accompagner la vie des quartiers

Plaçant la proximité avec les habitants et le dialogue citoyen dans ses principales priorités, la commune de Villefranche-de-Rouergue franchit aujourd'hui une étape supplémentaire dans le processus de démocratie participative, que les élus municipaux ont enclenché dès leur élection il y a près d'un an.

Après un appel à candidature lancé il y a plusieurs mois par voie de presse, via le bulletin municipal et l'application PopVox, les édiles viennent d'entériner les noms des personnes - au moins une par quartier - référentes auprès de la mairie. Volontaires et bénévoles dans cette démarche, les référents ont été retenus selon leurs motivations et leur lieu d'habitation, de manière à ce que chaque quartier, défini notamment par rapport à des critères géographique et démographique, soit bien représenté.

Observateur de la vie quotidienne dans sa parcelle de ville, le référent offrira une oreille attentive aux demandes, ainsi qu'aux attentes des habitants. Force de proposition pour améliorer le cadre de vie dans le projet de démocratie participative, il servira de relais d'information pour les élus et les services municipaux sur des thèmes définis :

- Constat de dégradation et d'incivilité
- Propreté des espaces publics et embellissement de la ville
- Problèmes d'éclairage public ou de dégradation de la ville
- Sécurité de la circulation
- Nuisances sonores, visuelles ou olfactives

Selon les besoins ils peuvent être associés aux projets du Budget participatif, mais aussi servir de courroie de transmission d'information.

Vendredi 30 avril dernier, les référents de quartiers ont été réunis en mairie aux côtés du maire Jean-Sébastien Orcibal et des élus en charge, notamment, de la démocratie participative, Jean-Michel Bouyssié et Frédéric Pourcel. Le but de cette réunion fondatrice était de finaliser ensemble les aspects liés au fonctionnement du dispositif, avec pour fil conducteur un principe de base reposant sur la fluidité, la continuité et la proximité dans la mise en œuvre du dialogue. Créer les meilleures conditions possibles à des relations constructives entre les élus et les référents de quartier en est le leitmotiv.

50 000 € pour donner vie à vos projets !

Quelques mois seulement après la mise en service de la plate-forme de dialogue citoyen PopVox, qui fait déjà de nombreux émules par exemple dans d'autres communes du département et sur laquelle de nombreuses idées ont pu émerger, parallèlement à la mise en place de référents de quartiers (lire ci-dessus) la mairie franchit une étape supplémentaire dans la concertation et l'implication citoyennes en créant un budget participatif. Une première à Villefranche !

La somme de 50 000 € sera allouée par tranche pour transformer les idées de chacun en projets, et faire de ces projets des réalisations...

Approuvé lors du vote du budget de la commune le 12 avril dernier, le budget participatif s'inscrit dans le budget d'investissement de la ville. La somme sera intégralement consacrée à la réalisation de projets citoyens proposés et votés par les Villefranchois. Ce processus sera amené à être renouvelé chaque année.

Qui peut déposer un projet ?

Toute personne âgée de plus de 12 ans (car l'initiative veut toucher toutes les générations), habitant la ville de Villefranche-de-Rouergue.

Les projets peuvent être déposés de manière individuelle ou collective (citoyens, collectifs de citoyens, associations).

Un budget participatif pour quels projets ?

Servant l'intérêt général et à visée collective, le projet peut porter sur l'amélioration d'un site, d'une rue, d'un quartier ou l'ensemble du territoire de la Ville. Il doit concerner une de ces thématiques, chères aux Villefranchois et entrer dans les compétences de la commune : cadre de vie, environnement, accessibilité.

Un processus simple et accessible au plus grand nombre

J'ai une idée pour ma ville, j'ai jusqu'au **30 juin** pour la déposer. Le plus simple est d'utiliser directement l'application PopVox (qui se télécharge en quelques secondes depuis un smartphone avec l'application PlayStore ou AppStore).

Depuis l'accueil de l'application, il suffit de cliquer sur l'onglet budget participatif (à gauche de l'écran) puis sur le bouton orange « + » en bas de l'écran. Apparaît alors un formulaire où l'on renseigne l'intérêt du projet, un descriptif, une illustration, son coût... Je peux aussi déposer mon projet sous format papier, via un formulaire disponible dans le hall d'accueil de la mairie.

Téléchargez gratuitement votre application

PopVox

POUR DIALOGUER AVEC VOS ELUS
ET RECEVOIR LES INFORMATIONS DE VOTRE COMMUNE

EN 3 CLICS :

1 Ouvrez votre application :
PlayStore ou AppStore, sur votre
téléphone ou sur votre tablette.

2 Tapez PopVox dans la barre de
recherche en haut de l'écran ou
en bas à droite grâce à la loupe
(selon les téléphones).

3 Le logo de PopVox apparaît à
côté de l'application. Cliquez sur
Installer ou **Obtenir**
l'application !
Vous venez d'installer PopVox !

BONNE UTILISATION !



La présentation du budget participatif par les élus.

Les propositions seront ensuite étudiées par des élus et techniciens qui examineront la faisabilité technique, financière et juridique. Le projet pourra évoluer en concertation avec le porteur. Dans le même temps, les citoyens pourront tout à fait exprimer leur avis sur les projets déposés, qui sont visibles par tous.

Le processus de démocratie participative se poursuivra avec le vote, dès la fin de l'été, de vos projets préférés. Ceux retenus seront ensuite validés et annoncés par la municipalité avant la fin de l'année. La mise en œuvre pourra dès lors commencer.

Pour plus d'informations, appeler l' élu délégué à la démocratie participative : Frédéric Pourcel au 06 08 55 67 30 (le vendredi à partir de 14h30)

f.pourcel@villefranchederouergue.fr.

Qui sont vos référents ?



1- BASTIDE - *Délimitée par le tour de ville*

• **Kalindi DIGHÉ**

5 rue du Marteau - Tél. 06 03 80 77 40

• **Françoise PANSERI**

42 rue Jean de Pomairols - Tél. 06 62 88 47 07



3 - Rive droite

Comprenant notamment les secteurs des Ruelles, Place Fontanges, Sainte-Claire, Teulel, Radel

Sophie BOUSQUET

2 rue du Couvent Sainte-Claire

Tél. 07 81 95 92 01



5- Penevayre

Comprenant aussi les secteurs Faubourg Saint-Jean, Ussel, Le Raix, le Riol, la Bégonie, le Causse

Jean-Yves CARLES

53 rue du Coucou Blanc

Tél. 05 65 45 29 74



7 - Les Pesquiés

Comprenant aussi les secteurs La Maladrerie, Garrials, le Bois bas, Peyremorte, Durcu, le Puech

Maryse ROUZIÈS

Peyremorte

Tél. 05 65 29 80 83



9 - Mas de Rivals, Mas de Vernhet

Hélène LÉONARD

536 route du Mas de Vernhet

Tél. 06 68 63 08 64



11 - Graves

Comprenant notamment les secteurs Cabans, Aumières, Farrou.

Serge GARROTÉ

9 Les Mas du Plantou

Tél. 06 27 99 35 91



2- Rive gauche, Le Breil, Combenègre

Comprenant notamment les secteurs gare, Chartreuse, Mespoul, Bédices, Côte pavée, route de Rieupeyroux, Macarou, Combesalès, la Baume, Lagasse, le Doumeyrenc, Puech Loup.

• **Bernard DUPRAT** - 20 rue Côte Pavée - Tél. 06 07 65 21 19

• **Belinda DOMINIQUE** - 102 rue Lapeyrade - Tél. 06 78 54 66 04



4 - Le Tricot

Comprenant aussi les secteurs Boundou, Plein-Air, Petit Languedoc

Jean BATUT

14 rue Paulin Marty

Tél. 06 21 25 47 74



6 - Le Boï, Le Calvaire

Comprenant aussi les secteurs de Boscaud, Cantaloube, la Treille.

Roland GARRIC

293 route de la Treille

Tél. 06 85 96 20 94



8 - Les Gravasses, La Madeleine

Comprenant aussi les secteurs Les Granges, Ordiget, Puech Blanc

Eric LOPEZ

Rue du Puech Blanc

Tél. 05 65 45 38 98



10 - Laurière, Mas de Bonnet, Beauregard, les Imberts

Comprenant notamment les secteurs Garriguherme, Le Rescoundut, Romiguière, les Cabrières.

Céline LEFEBVRE - 117 avenue du Quercy - Tél. 06 66 52 52 56

Patrick PAYET - 66 route du Mas de Bonnet - Tél. 07 86 87 53 34



12 - Veuzac

Comprenant aussi le Mas de Lortal, Testes, Garrigue Redonde, Viarens

Vincent ESPITALIER - 61 chemin du Roc - Tél. 06 14 95 18 30

Joseph FLORES - 66 Mas de Damiez - Tél. 06 26 73 75 05

À TRAVERS LA VILLE

Sécurisation routière au Mas de Rivals



Installation du miroir au carrefour.

Dans le but de limiter la vitesse dans le secteur, la traverse du Mas de Rivals a bénéficié d'une mise en agglomération impliquant de fait la limitation de vitesse de 80 km/h à 50 km/h. De plus, dans la dernière semaine du mois d'avril, les services techniques municipaux ont procédé à l'installation d'un miroir au débouché de la voie du Mas de Vernhet sur la RD 89. « On répond ainsi, assure Le 1er adjoint au maire Jean-Claude Carrié, à la demande des riverains. » En effet, certains habitants du Mas de Vernhet avaient mis en avant les difficultés rencontrées en matière de visibilité à ce carrefour. Une démarche que l'équipe municipale en place entend bien généraliser sur ce modèle, y compris pour des chemins privés en agglomération aux frais des bénéficiaires sur demande auprès des services techniques municipaux.



La sécurité piétonne renforcée aux abords des lycées

Dans le cadre de sa politique d'amélioration de la sécurité routière et piétonne, la Commune de Villefranche vient de réaliser des aménagements destinés à renforcer la sécurité des piétons à proximité des lycées.

Dans la côte du Mas de Bonnet, en contrebas du lycée Beauregard, une voie spécialement dédiée aux piétons est aujourd'hui matérialisée par des plots dans la partie la plus étroite de la côte. La vitesse a quant à elle été abaissée à 30km/h.

À proximité du lycée Raymond Savignac, c'est une « zone de rencontres » matérialisée par des panneaux qui vient d'être créée. Le principe, qui a fait ses preuves dans d'autres villes, est de donner la priorité aux piétons, en particulier les lycéens, et de dissuader la circulation des véhicules, dont la vitesse est abaissée à 20km/h. Le dispositif sera complété par une signalisation au sol bien visible lors de la prochaine campagne de peinture routière.



La montée sécurisée vers le Lycée Beauregard



Zone de rencontre pour le lycée Raymond Savignac

Le marché du samedi fait peau neuve



Plein succès pour le foodtruck de Tout le Monde contre le Cancer

Dans le but de redynamiser le marché du samedi matin et à l'initiative conjointe de la commune de Villefranche et de Tout le Monde Contre le Cancer, le food-truck de l'association a investi la place Notre-Dame quatre samedis consécutifs, où des chefs villefrancois et aveyronnais se sont relayés aux fourneaux pour la bonne cause. À savoir la Brasserie le Glacier, le chef du restaurant de l'Hôtel du Viaur, à Ségur, Sébastien Gaches, « Le Pied de Poule », et la brasserie le Globe.

Une partie des bénéfices de cette opération était reversée à l'association Tout Le Monde Contre le Cancer.

Au travers de cette action, la commune et l'association ont voulu également témoigner de leur solidarité envers les restaurateurs, durement frappés en cette période de crise sanitaire.

Cette nouvelle animation s'inscrit enfin dans la volonté de relancer la dynamique du marché du samedi qui, au travers d'un rendez-vous chaleureux, contribue notamment à soutenir l'activité commerciale du centre-ville.

Brèves

Réouverture de la piscine

Après les importants dégâts occasionnés lors de la crue de l'Aveyron du 1er février dernier, ayant imposé de gros travaux, la réouverture du Centre Aquatique est envisagée pour le tout début du mois de juillet.

Chantiers de jeunes

La Mairie et les Ateliers de la Fontaine organisent chaque année des chantiers de jeunes Villefrancois à destination des 14-17 ans. Ce dispositif, dont la première action a eu lieu durant les vacances de printemps, est ouvert en priorité aux jeunes domiciliés dans le quartier prioritaire Bastide / Tricot. D'autres chantiers auront lieu durant l'été. Renseignements aux Ateliers de la fontaine : 05 65 81 16 13 ou contact@ateliersdelafontaine.fr

Un chantier de jeunes est un rassemblement de jeunes bénévoles ayant un but collectif au service du territoire sur lequel ils œuvrent. En échange de leur investissement, une bourse leur est attribuée.

Parallèlement aux chantiers de jeunes, un événement sportif gratuit et ouvert au grand public baptisé « UFO Sport Printemps » s'est déroulé. Les volontaires sont intervenus sur l'encadrement et l'animation d'ateliers sportifs.

Monument de 1871

L'année 2021 marque les 150 ans de la fin de la guerre franco-prussienne qui dura du 19 juillet 1870 au 10 mai 1871. La restauration du monument symbole de cette guerre dans les jardins de l'hôtel de ville a permis de redonner tout leur éclat à des œuvres menacées ayant subi les outrages du temps. Par cette opération, qui s'inscrit dans une démarche globale de valorisation du patrimoine, la commune s'attache à honorer son devoir de mémoire.

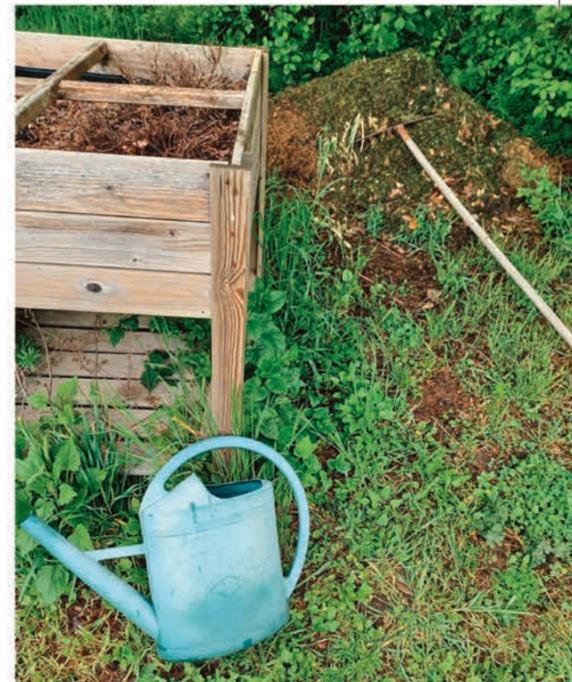
Cette rénovation s'est accompagnée aussi de travaux menés en régie par les employés municipaux. Ces derniers ont par exemple procédé au nettoyage du socle, du parvis et des statues, en ayant notamment recours à des techniques de micro-sablage, et assuré les peintures.

Les citoyens peuvent ainsi apprécier la finesse des détails d'une statue érigée en mémoire d'un conflit souvent oublié de notre histoire, alors qu'il correspond à l'avènement de la République en France.

Printemps, jardin et nuisances

Le printemps annonce le retour de la gaîté. Fini d'hiberner, il est temps de sortir pour profiter du soleil et de la douceur des températures. Il faut aussi se remettre au jardin et tenter de contrôler la nature qui explose. Malheureusement, ces velléités peuvent parfois causer quelques troubles de voisinage...

Voici quelques informations et conseils pour profiter des belles journées de la manière la plus paisible possible.



Peut-on brûler des déchets verts dans son jardin ?

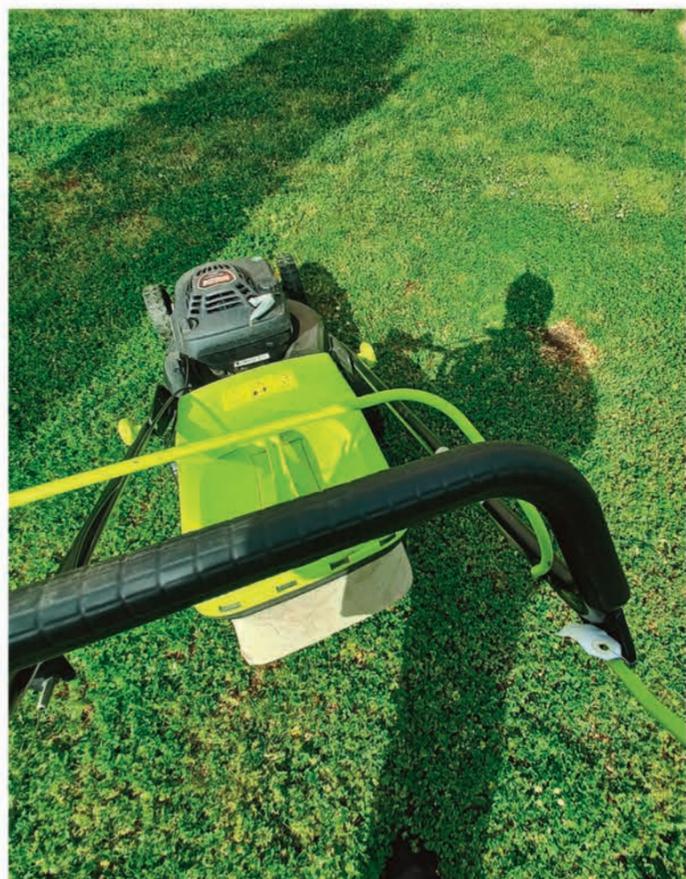
La loi interdit de brûler des déchets verts dans son jardin (article 84 du règlement sanitaire départemental, circulaire ministérielle du 18 novembre 2011). L'amende peut aller jusqu'à 450 €.

Ceci pour plusieurs raisons : brûler des feuilles, des herbes ou des branches est extrêmement polluant et toxique. On estime que brûler 50 kg de végétaux à l'air libre émet autant de particules fines qu'un trajet de 14 000 km en voiture, cela peut créer des troubles de voisinage, cela crée un important risque d'incendie, même hors été.

Une seule alternative, valorisez vos déchets verts !

Déposez gratuitement vos déchets en déchetterie, où ils pourront être valorisés (zone des Gravasses, ouverte de 9 heures à 12 heures et de 13h30 à 17h30 du lundi au samedi), utilisez-les en paillage pour maintenir l'humidité du sol et limiter la pousse des mauvaises herbes, valorisez-les en compost en les laissant se décomposer naturellement dans un coin de votre jardin, avant de les réutiliser pour enrichir votre terre. Les déchets verts sont bourrés d'azote, excellents pour la croissance des plantes. Ajoutez-y vos épluchures, marc de café, fruits abîmés, légumes avariés et cendres, et vous obtiendrez un terreau de première qualité, tout en réduisant le volume de vos déchets en poubelle noire (lesquels génèrent un coût très important pour la collectivité). À Villefranche sont proposés des composteurs en bois non-traité pour un coût de 15€ pièce. Prochaines distributions les 2 juillet et 6 août de 9 heures à 13 heures, ZI Les Gravasses à côté de la Recyclerie.

Bruit : des horaires à respecter



L'utilisation de machines telles que tondeuses, débroussailleuses, motoculteurs, tronçonneuses ou autres perceuses est susceptible de déranger le voisinage.

Selon la loi, « tout bruit de nature à porter atteinte à la tranquillité du voisinage ou à la santé de l'Homme, par sa durée, sa répétition et son intensité, causé sans nécessité ou dû à un défaut de précaution est interdit, de jour comme de nuit. »

En Aveyron, un arrêté préfectoral daté du 11 décembre 2000 fixe les horaires auxquels les particuliers peuvent se livrer à leurs travaux de bricolage ou de jardinage susceptibles d'occasionner du bruit : **les jours de semaine de 8h30 à 12 heures et de 14 heures à 19h30, le samedi de 9 heures à 12 heures et de 15 heures à 19 heures, le dimanche et jours fériés de 10 heures à midi.**

A savoir aussi : dans les lieux publics et sur la voie publique, tous les bruits agressifs ou répétitifs sont interdits, qu'ils soient causés par des engins à moteurs, des systèmes de diffusion de musique, des pétards ou des feux d'artifice (pour ces derniers, vente et détention sont réglementés), les aboiements de chien sont répréhensibles s'ils portent atteinte à la tranquillité du voisinage, de même pour le chant du coq en zone urbaine ou résidentielle.

Et les feux d'écobuage ?

En Aveyron, les feux d'écobuage (brûlage des végétaux sur pied pour entretien) sont strictement réglementés par arrêté préfectoral. Selon les périodes de l'année, ces feux sont interdits, soumis à autorisation du Maire, ou soumis à déclaration en mairie. Tout feu doit être surveillé et éteint avant 15 heures ; le vent doit être inférieur à 40 km/h.

Prendre en compte la biodiversité

Bien sûr, il est nécessaire d'entretenir son terrain et d'en maîtriser la végétation, ne serait-ce que pour éviter le risque d'incendie l'été. Toutefois, il ne faut pas oublier la biodiversité et notamment son maillon essentiel : les insectes. Or ces derniers n'apprécient pas trop les espaces « impeccables ».

Voici quelques conseils pour une gestion écologique et éco-responsable de votre jardin :

renoncez à tout produit chimique, laissez des espaces de pelouse non tondue, agrémentés de fleurs, ne tondez pas votre pelouse trop souvent ni trop court : elle résistera mieux à la chaleur et abritera plus d'insectes, variez les espèces d'arbustes et de plantes en privilégiant les mellifères (buddleia, sauge, fenouil, lavande, thym, romarin, bourrache, santoline...), n'arrachez pas systématiquement les orties ou les pissenlits, évitez de planter des haies mono-espèce et de tailler vos haies au printemps (période de nidification), installez des nichoirs, des abris à chauves-souris ou des hôtels à insectes.

VILLE ACTIVE ET SPORTIVE Un label pour aider à construire le « Villefranche sportif de demain »



Stéphanie Bayol Adjointe au Maire en charge des sports

Premier partenaire de la vie sportive associative locale, la commune met tout en œuvre afin d'accrocher un second « laurier » du label « Ville Active et Sportive ». Stéphanie Bayol, adjointe au maire en charge des sports, ainsi que les élus qui l'accompagnent dans sa mission, a déployé toute son énergie pour que le dossier qui a été rédigé passe sous les fourches Caudines du jury dans l'espoir d'un verdict positif. Réponse à venir.

Comment voyez-vous l'action sportive dans une commune comme Villefranche ?

Je veux simplement reprendre les arguments qui ont été ceux de notre équipe durant la campagne des municipales. Dans notre journal, nous avons écrit, tout simplement : « Osons écouter, valoriser et soutenir les associations sportives. » C'était notre promesse et notre engagement. C'est tout notre programme en direction du sport qui a été repris dans le dossier « Ville active et sportive ». Car si le label a été acquis en 2018, notre objectif reste bien de nous engager au maximum à travers des actions ciblées, cohérentes et correspondant aux attentes des bénévoles. Notre engagement doit être à la hauteur de celui des bénévoles, sans quoi rien ne serait possible. Ils sont donc au cœur de nos réflexions, sans que nous ne leur imposions quoi que ce soit, mais bien en co-construisant ensemble le « Villefranche sportif de demain. »

Justement votre philosophie sera-t-elle un levier suffisant pour aller plus loin dans le label « Ville active et sportive » ?

Je le dis et je le redis, la priorité de notre équipe, dans le domaine sportif, est bien de fédérer les citoyens autour des pratiques dans une mixité totale. Que ce soit au niveau des catégories d'âge, de

sexes, en prenant en compte les personnes touchées par le handicap, sans exclusive aucune. Comme sur d'autres dossiers, nous plaçons la jeunesse au centre de l'action sportive. D'autre part, toujours avec ce souci de proximité, en moins d'un an de mandat, nous avons rencontré plus de la moitié des associations, nous avons été présents à toutes les assemblées générales où nous avons été invités. Il est de notre devoir d'être au plus près de celles et ceux qui portent le sport localement. Ainsi, des travaux d'aménagement sont en cours dans la future « Maison des Sports » destinée aux clubs utilisant les équipements du complexe Henri Lagarde. Chacun apportant sa pierre à l'édifice. D'autres projets visant à améliorer le parc d'équipements sont à l'étude. Pour cela une réorganisation du service des sports s'avérerait nécessaire. Elle est en ordre de marche.

L'impact de la crise sanitaire n'a pas dû favoriser cette mise en route ?

Certes, et nous en sommes conscients. Mais nous sommes encore au plus près des associations dans l'échange comme dans l'accompagnement. Malgré le contexte, les subventions annuelles aux associations sportives sont maintenues à hauteur de ce qu'elles représentaient la saison précédente. Par contre, je souhaite que nous mettions en place nos critères, avec un accent fort sur le partenariat entre la ville et les clubs. C'est à partir de là que découleront de vraies conventions qui auront du sens. Car pour moi donner du sens au conventionnement, cela revient à tendre vers un engagement commun plus fort encore via un partenariat mettant en exergue des interventions dans les écoles, une implication dans l'animation de la ville, un investissement dans la formation des jeunes...

Alors faire partie du réseau « Ville active et sportive », cela représente quoi ?

Cela doit représenter une fierté supplémentaire, une récompense pour toutes celles et ceux qui travaillent au quotidien dans le but d'accueillir des citoyens, petits ou grands, dans des infrastructures de qualité. L'obtention de ce label en 2018 était le symbole d'une reconnaissance du travail effectué par l'ensemble des acteurs locaux. Aujourd'hui, fière de ce label, la collectivité souhaite aller plus loin encore dans le secteur sportif, en lien direct avec la jeunesse du territoire, en multipliant les projets.

Route d'Occitanie : un avant-goût du Tour de France ?

Approcher les champions qui quelques jours plus tard s'élanceront pour la Grande Boucle, tel sera le cas ce vendredi 11 juin grâce au départ de la deuxième étape de la Route d'Occitanie-La Dépêche qui conduira le peloton, fort de 150 coureurs, de Villefranche jusqu'à Auch pour une étape de plus de 200 km. Outre le fait de s'enorgueillir de pouvoir accueillir une compétition cycliste professionnelle, Villefranche jouera d'originalité grâce au départ fictif donné depuis la place Notre Dame, cœur de la bastide. D'ailleurs, avant de filer vers Monteils, le Tarn-et-Garonne et le Gers, les coureurs emprunteront certaines rues et ruelles du centre historique. Un sacré coup de projecteur pour la commune, car ce départ sera relayé par les caméras des chaînes télé Eurosport et l'Equipe 21.

C'est pour tout cela, et ce qui suit, que le service municipal des sports s'est engagé dans l'organisation de ce départ. De plus autour des élus Stéphanie Bayol et Jacques Andurand, de Romain Mallet et des agents municipaux, il coordonne l'ensemble de cette organisation en lien étroit avec les bénévoles organisateurs et les responsables d'associations locales impliquées.

Outre l'aspect sportif, -la Route d'Occitanie accueillera cependant la moitié des équipes World Tour (l'élite du cyclisme), mais aussi d'autres de catégories inférieures ainsi que l'équipe de France espoirs qui viendra y préparer les JO de Tokyo-, l'évènement animera une grande partie de la cité. La place de la Liberté sera le centre névralgique où stationneront les bus des équipes, un cheminement encadré et sécurisé sans contact conduira les compétiteurs vers la place Notre Dame où sera positionné le bus podium de départ avec le speaker Daniel Mangeas, « la voix du Tour de France ». Le village-départ, ouvert de 9 heures à 13 heures, avec l'ensemble des partenaires, aux premiers rangs desquels la Région Occitanie, battra pavillon place André Lescure où se multiplieront rencontres et



Contrairement au Tour de France 2008, le peloton ne gravira pas la côte de Macarou et le tournant de la Roque.

animations. Clubs et associations locales étant aussi sollicités afin d'apporter leur pierre à l'édifice de ces animations. La présence de la caravane publicitaire, dont le départ est prévu vers 9 h 30, complètera cet ensemble.

Le départ fictif de l'étape sera donné à 11 heures, alors que le départ officiel suivra à la sortie de la ville au km 0.

L'ensemble des services municipaux, la police municipale en tête, seront à pied d'œuvre pour tout installer en apportant un soin tout particulier à la sécurisation, en coordination avec les services de gendarmerie.

Une occasion aussi pour Villefranche de bénéficier de l'aubaine pour assurer sa promotion qu'elle soit touristique, patrimoniale, associative, commerciale et économique. D'autant que les retombées, en matière d'hébergement, en particulier, suivront. Cette première organisation peut aussi en appeler d'autres. Les organisateurs travaillant main dans la main avec la direction du Tour de France, de solides ponts relationnels existent entre les deux. Aussi pourquoi ne pas se prendre à rêver de voir la ville accueillir dans un futur proche un départ d'étape de l'épreuve cycliste la plus importante au Monde. Pour mémoire le dernier vainqueur de la Route d'Occitanie - La Dépêche, le colombien Egan Bernal, n'est autre que le maillot jaune du Tour de France 2019...

En Occitan SVP !



Bona novèla e longa espèra

Lo dijòus 8 d'abrial de 2021, una proposicion de lei per aparar e promòure las lengas regionalas, que l'occitan n'es una plan segur, foguèt definitivament adoptada per l'Amassada Nacionala. La lei establís una disposicion que concernís l'instauracion de l'ensenhament immersiu que serà efectuat pendent una granda part del temps escolar dins una lenga altra que la lenga dominanta. En mai d'aquò, se una comuna a pas d'establiment escolar que permeta d'assegurar aquel ensenhament, una convencion escolara prevei la participacion financièra de la comuna a aquela escolarizacion.

Demest las informacions localas a prepaus de l'occitan, per causa de Covid, l'amassada generala d'Oc-Bi (associacion de parents d'escolans de la seccion bilingüa) se poguèt pas ténér. L'an tornada programar pel mes d'octobre. Totjorn a prepaus de l'amassada generala, l'exercici 2020 de l'Institut d'Estudis Occitans (IEO) foguèt presentat lo 27 de febrèr passat. « Un exercici troncat per la pandèmia » deploran sos membres e mai se qualques activitats se poguèron organizar. Lo moral dels aparaires de la cultura d'oc n'es pas brica aflaquit. Son ja dins los projèctes de 2021 amb, coma eveniment màger, la dubertura de l'Ostal de l'Occitan prevista per la dintrada de setembre. Los corses de lenga an tornat començar sul site de Laurièra lo dijòus a 15 oras pels escolans confirmats, e lo divendres a 16 oras pels autres.

Bonne nouvelle et longue attente

Jeudi 8 avril 2021, une proposition de loi visant à protéger et promouvoir les langues régionales, parmi lesquelles bien sûr l'occitan, a été adoptée définitivement par l'Assemblée Nationale. La loi met en avant une disposition concernant l'instauration de l'enseignement immersif qui sera effectué pendant une grande partie du temps scolaire dans une langue autre que la langue dominante. De plus si une commune ne dispose pas d'un établissement scolaire susceptible de dispenser cet enseignement, un forfait scolaire prévoit la participation financière de celle-ci à cette scolarisation.

Parmi les informations locales concernant l'occitan, pour cause de Covid, l'assemblée générale de Oc-Bi (association des parents d'élèves de la section bilingue) n'a pu se tenir. Elle est reprogrammée pour le mois d'octobre. Toujours au niveau assemblée générale, l'exercice 2020 de l'Institut d'Études Occitanes (IEO) a été présenté le 27 février dernier. « Un exercice tronqué par la pandémie » déplorent ses membres et ce même si quelques activités ont pu être organisées. Le moral des défenseurs de la langue et de la culture d'oc n'en est aucunement altéré. Ils se projettent déjà sur 2021 avec, en point d'orgue, l'ouverture de la Maison de l'Occitan prévue pour la rentrée de septembre. Les cours de langue ont repris sur le site de Laurière le jeudi à 15 heures pour les élèves confirmés, et le vendredi à 16 heures pour les autres.

TRIBUNES DES GROUPES POLITIQUES

Groupe Majorité

«Un an déjà »

Un an déjà. La nouvelle équipe municipale, qui a été officiellement investie le 25 mai 2020, vient de souffler sa première bougie. Trop tôt pour un bilan sans doute, mais le constat est là : beaucoup de choses changent à Villefranche-de-Rouergue, et cela malgré le contexte sanitaire, économique et social imposé par la pandémie.

Il y a un an, le Maire rencontrait individuellement les 180 agents municipaux et lançait une nouvelle organisation des services. Le but : mettre en œuvre le programme de redressement de notre ville. En juin, le stationnement est devenu gratuit sur tout le périmètre de la commune. Dès l'automne, l'effort a été porté sur la voirie et l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite. Un véritable marché du samedi matin a été lancé. À l'occasion des fêtes, il a été prouvé qu'avec de la volonté, le centre-ville pouvait s'animer et revivre. En janvier, deux pigeonniers ont été créés afin de réguler la population des volatiles. Les effectifs de la police municipale ont été triplés et la tolérance zéro sur les incivilités a été instaurée. Le lancement de l'application PopVox a constitué une mini-révolution dans les relations entre la municipalité et les citoyens : désormais, il est facile d'entrer en contact avec la mairie, à tout moment.

Mais il faut parler de l'essentiel, qui n'est pas encore visible, et qui va pourtant déterminer le visage de Villefranche pour les prochaines décennies. Rénovation urbaine, aération du centre-ville, retour des services publics en bastide, valorisation du patrimoine, traitement des entrées de ville, des places et des faubourgs : voilà le grand projet que Villefranche attendait, et dont les plans avancent. Voilà ce qui rendra à la Perle du Rouergue son éclat, son attractivité, son rayonnement.

Un grand projet qui, sans être pharaonique, se fera au service des citoyens, notamment des familles, des jeunes, des personnes âgées et des personnes en difficulté. Une vision claire et porteuse d'avenir, qui valorisera les atouts de Villefranche dans un environnement préservé.

Bref, nous ne sommes qu'au début de l'histoire... En attendant, préparons-nous au retour de l'activité et du tourisme, à la réouverture des lieux sportifs, culturels, associatifs et festifs. L'occasion pour Villefranche de montrer tout le potentiel de vie dont elle regorge.

Une fois encore, nous tenons à remercier les Villefranchoises et les Villefranchois qui nous ont fait confiance en nous accordant leurs suffrages et avec lesquels nous avons lancé ce vaste chantier de remise en marche de notre ville.

Oui, Villefranche est de retour !

Les vingt-six élus du groupe Osons pour Villefranche !

Groupe Opposition

«Dégradation accélérée des finances de la commune»

La nouvelle municipalité a trouvé en 2020 une situation financière saine : dépenses maîtrisées, trésorerie élevée, nouvel abattoir enfin bénéficiaire.

Les décisions prises dès son arrivée sont coûteuses : augmentation de 174 % de l'indemnité du Maire, dépenses de communication (dont le montant reste à déterminer), multiples achats fonciers inconséquents...

Le budget présenté pour 2021 inquiète déjà : augmentation de 13% des dépenses de personnel par rapport aux comptes de 2019 (+ 800 000 €), achat pour 178 000 € du bâtiment de la Sécurité Sociale alors qu'il appartient probablement déjà à la commune, des « prévisions de ventes » de biens communaux pour 1 275 000 € de recettes : une somme improbable, sans précédent, sans mode de calcul.

Le COVID n'est pas la cause de cette dégradation : certaines recettes communales ont diminué mais les dépenses se sont réduites encore plus.

Le Pôle culturel fait figure de bouc émissaire : superbe investissement lancé par la municipalité précédente pour 6 millions d'Euros, financé à 80% par des subventions (Europe, Etat, Région, Département). Il va permettre à chacun un accès facilité à la connaissance et à la création, contribuer à la redynamisation du centre-ville et à notre attractivité. Rappelons qu'il a été soutenu à l'unanimité !

Le Pôle Culturel est désormais le seul projet d'envergure qui peut donner de l'espoir et de la fréquentation à notre centre-ville : le tiers lieu de la rue de la République semble à l'arrêt et le projet du Département place Bernard Lhez inquiète par manque d'une dynamique locale.

En un an, les finances de la ville voient déjà rouge. Ne nous faisons pas d'illusions, c'est NOUS, les Villefranchois, qui payerons l'addition !

« Villefranche 2020-2026 » : L. Tranier, F. Mandrou-Taoubi, P. Calmels, V. Roux, A. Sassi, S. Chapelet-Letourneux, G. Brugier
Email : villefranche20202026@gmail.com

Facebook : Villefranche2021

RENCONTRE avec Jean-Michel BOUYSSIÉ

Un engagement altruiste au long cours

Politique et ballon ovale partagent le quotidien de Jean-Michel Bouyssié. Indissociable du Parti Socialiste, celui qui, déjà, en 1983 avait été élu benjamin de la liste conduite par Jean Rigal, « ce qui m'avait valu lors de la mise en place du conseil municipal d'être assis quelques minutes aux côtés du maire sortant Robert Fabre », - aura été de bien des joutes municipales et autres. Parfois victorieuses, d'autres fois non. Comme tout cycle de la vie. Une seule fois, en 2014, depuis le début des années 1980, sa crinière frisée s'est-elle éclipsée de la mêlée. Était-ce pour mieux rebondir aux côtés de Jean-Sébastien Orcibal ? À coup sûr oui. Comme avec un de ces raffuts dont tout rugbyman qui se respecte a le secret.

*« Nous travaillons tous en osmose
au redressement de la ville,
dans le respect de la diversité
et des différences de chacun »*

Né à Toulouse, « presque par accident », il a vécu pas mal de temps à Figeac avec des allers et retours rue Bories à Villefranche ou au Panissal à Toulonjac, où veillait une partie des siens ou bien encore à La Gardelle à Martiel dans sa maison de campagne qui lui permet de se ressourcer autour du Lac de Bannac ou de se balader sur le Causse entre Rouergue et Quercy. Avant une arrivée professionnelle dans la sous-préfecture rouergate à la fromagerie Soulié. Mais très vite, en même temps qu'un engagement au PS, où il adhéra en 1981 sous le regard bienveillant de Claude Penel, il bifurquera vers l'associatif. « Jeune volontaire »- statut imaginé par le ministre du Temps Libre du gouvernement Mauroy - au conseil local de la FCPE qui lui valut de plonger déjà dans le monde l'enfance et de la jeunesse où l'on se forge caractère et sens de l'engagement.

Rose au cœur « rouge et noir », Jean-Michel garde une affection affichée, y compris sur son masque anti-Covid, pour le Stade Toulousain. Mais aussi pour l'Avenir XV où il évolua en tant que joueur, avant d'y accompagner deux de ses fils. Il en présida même les destinées de la saison 2002-2003 à 2007-2008, un « septennat » durant. Entre les deux, il rejoignit le cabinet Calmettes pour œuvrer sur le programme Habitat et Vie Sociale. Ce qui lui confèrera une certaine expertise en matière de politique de la ville. « Déjà, sur le quartier du Tricot, bien plus en difficulté que le centre-ville aujourd'hui, se posait la problématique de circulation entre ce quartier et la bastide », rappelle-t-il, comme pour rafraîchir la mémoire collective. Un cheminement qu'il poursuivra à la commune d'Albi, en tant que chef de projet à la politique de la ville, avant d'intégrer le Conseil général du Tarn en tant que directeur des affaires culturelles, poste qu'il occupe toujours. Un engagement professionnel qui lui permet de connaître sur le bout des doigts le fonctionnement administratif des collectivités.

Un atout supplémentaire aux yeux de celui pour qui « l'engagement politique affiché n'a jamais dérivé depuis 40 ans ». Son expérience de trois mandats dans le groupe majoritaire conduit d'abord par Jean Rigal, puis par Claude Penel, qui lui a valu d'être délégué à la jeunesse et à la prévention de la délinquance, vice-président de la commission des affaires sociales puis adjoint à l'éducation et à la jeunesse. Elu d'opposition « frontale » de 2008 à 2014, il n'avait pas souhaité se représenter en suivant.



« Ce qui avait laissé chez moi un goût d'inachevé », admet-il. D'où la raison de sa candidature en 2020 : « séduit aussi par la volonté de Jean-Sébastien Orcibal de redynamiser la ville et d'agir. »

3e adjoint au maire en charge de la politique de la ville et à la citoyenneté, vice-président à l'Aménagement du territoire et à l'urbanisme à la communauté de communes, Jean-Michel Bouyssié s'inscrit dans la démarche collective de l'équipe municipale née de la liste citoyenne « Osons pour Villefranche ».

*« Nous sommes là
pour l'intérêt collectif,
et c'est ce qui est prioritaire pour moi... »*

« Nous travaillons tous en osmose au redressement de la ville, dans le respect de la diversité et des différences de chacun, cela passe par des actions fortes dans la cité et sa périphérie ; nous avons un projet à court, moyen et long terme d'où la mise en place d'un schéma directeur », tranche ce père de quatre enfants qui ont effectué toute leur scolarité dans l'enseignement public de la commune. Il met en exergue la continuité, l'expérience et la fidélité des engagements pris pour les Villefranchois.

« Nous sommes là pour l'intérêt collectif, et c'est ce qui est prioritaire pour moi... », insiste celui qui fut aussi le suppléant de la députée Marie-Lou Marcel (PS) de 2007 à 2012.